

Comité de suivi n°2**Projet solaire de Laon-Couvron
Sur les communes de Vivaise, Couvron-et-Aumencourt, Crépy et Chéry-lès-Pouilly****Compte-rendu**

Dans le cadre de son projet solaire développé sur les communes de Vivaise, Couvron-et-Aumencourt, Crépy et Chéry-lès-Pouilly, Neoen, accompagné de l'Agence Tact et de RTE, a réuni le 25 juin 2024 plusieurs acteurs du territoire en vue du deuxième comité de suivi, devenu comité de projet en application de la loi APER du 10 mars 2023.

Liste des présents :

Éric BOCHET, Maire de Chéry-lès-Pouilly

Rémi SIMPHAL, Maire de Vivaise

Jocelyne VERON, Première adjointe au Maire de Vivaise

Patrick LE RÉZIO, Premier adjoint au Maire de Couvron-et-Aumencourt

Patrice DE BAERE, Adjoint au Maire de Crépy

Éric NAËL, Conseiller municipal de Brie

Jean-Marc CARLIER, Directeur général des services de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon

Sébastien NOIZEL, Directeur de cabinet du Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon

Sophie MOTREFF, Secrétaire générale de la Communauté de communes du Pays de la Serre
Audrey VONFELDT, Responsable Environnement, Économie et Urbanisme de la Communauté de communes du Pays de la Serre

David DI DIO BALSAMO, Directeur adjoint de la Direction départementale des territoires de l'Aisne

Christophe GARCIA, Manager de projet (RTE)

Alice ALLARD, Chargée d'études concertation et environnement (RTE)

Marion GIRAUD, Directrice du développement régional (Neoen)

Laure DELOTTIER, Cheffe de projet développement (Neoen)

Olivier PIOLLET, Chef de projet développement (Neoen)

Pauline SÉGARD, Consultante et responsable d'équipe (Agence Tact)

Amadou SIDIBÉ, Assistant consultant en concertation (Agence Tact)

Synthèse des échanges

Rappel du cadre réglementaire

Depuis le 24 juin 2024, la loi relative à l'accélération des énergies renouvelables, dite loi APER parue le 10 mars 2023, impose la constitution d'un comité de projet pour tous les projets destinés à la production des énergies renouvelables situés en dehors des zones définies à cet effet par les communes d'implantation.

Dans le cadre d'un projet solaire, ce comité doit être composé du porteur de projet, d'un représentant de chaque commune d'implantation du projet, d'un représentant de chaque EPCI dont les communes d'implantation sont membres ainsi que d'un représentant de chaque commune limitrophe des communes d'implantation du projet. Les quinze communes limitrophes de Vivaise, Chéry-lès-Pouilly, Crépy et de Couvron-et-Aumencourt ont ainsi été invitées à ce comité de projet.

La loi impose que le comité de projet se réunisse avant le dépôt de la demande de permis de construire. À cette occasion, le comité débat de la faisabilité et des conditions d'intégration de celui-ci dans le territoire. Doivent ainsi être inscrits à l'ordre du jour les objectifs et les enjeux socio-économiques du projet, les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte, les options de localisation et de raccordement envisagées, et la réponse aux observations formulées par les maires des communes d'implantation du projet.

Le projet solaire de Laon-Couvron

Rappel de l'historique du site

La base militaire de Laon-Couvron, du fait de la diversité de ses occupants et de son long historique, est un site singulier. Depuis la création de la première piste aérienne à la fin de la Grande Guerre par les Allemands, le site devient successivement une base aérienne allemande, ensuite alliée pendant la Seconde Guerre mondiale, base aérienne de l'OTAN pendant la Guerre froide, puis est rebaptisé Quartier Mangin lors de l'arrivée des unités de l'Armée de Terre. De nombreuses unités se succèdent alors au rythme des réorganisations militaires, jusqu'au départ définitif de l'Armée en 2012. Tout au long de ce siècle d'occupation militaire, de nouvelles infrastructures sont construites et le site s'agrandit pour atteindre une surface de 500 hectares.

Avec le départ définitif de l'Armée en 2012, les acteurs du territoire discutent de la réhabilitation du site et sélectionnent le projet de circuit automobile, porté par la société anglaise Motor Sport Vision (MSV), parmi plusieurs initiatives.

En 2019, après avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à la construction d'un projet de circuit de grande ampleur, le démarrage du chantier est interrompu par l'épidémie de COVID19.

En 2022, le projet MSV dans son format initial est abandonné au profit d'un projet de centrale solaire et d'un projet de circuit automobile de moindre taille. La société MSV, alors propriétaire de la majorité du site, aux côtés de la Communauté de Commune du Pays de la Serre et de la

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, signe une promesse de bail avec Neoen, acteur engagé dans la transition énergétique.

Pourquoi un projet solaire à Laon-Couvron ?

Pour atteindre les objectifs nationaux et répondre aux enjeux de la transition énergétique, il est nécessaire d'accélérer le développement des projets photovoltaïques partout en France, et sur tout type de terrains. Le projet de Laon-Couvron s'inscrit dans cette perspective.

Répondre aux objectifs nationaux

La Programmation pluriannuelle de l'Energie 2019-2028 (PPE), issue de la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte, fixe comme objectif pour le solaire photovoltaïque d'atteindre une puissance installée de 35,1 à 44 GW en 2028 et de 100 GW à horizon 2035-2050. Celle-ci était de 20 GW en 2023.

Répondre aux objectifs régionaux

Le projet solaire de Laon-Couvron participe à l'atteinte des objectifs ambitieux de développement de l'énergie solaire de la région Hauts-de-France dans le cadre de sa démarche « REV3 » (Troisième Révolution Industrielle). La Région souhaite ainsi doubler la part des énergies renouvelables à horizon 2030. Dans ce cadre, elle ambitionne de multiplier par six la production électrique issue de l'installation de panneaux solaires entre 2021 et 2031.

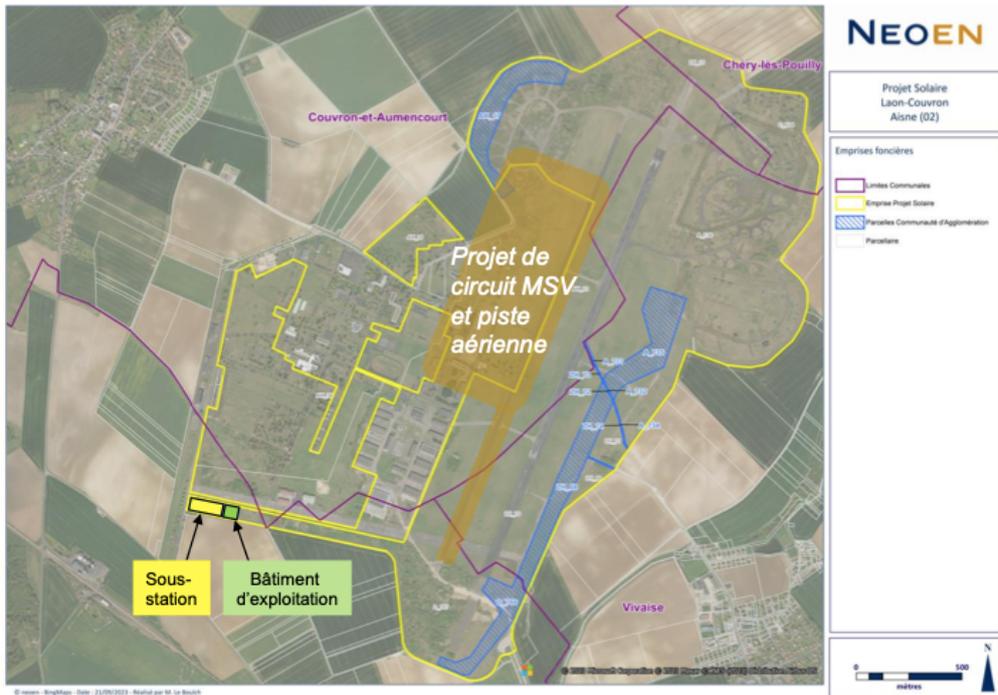
Le projet s'inscrit par ailleurs dans la démarche de revalorisation des friches militaires menée par la région Hauts-de-France.

Les principales caractéristiques du projet

Un bref aperçu des caractéristiques générales du projet

- Les parcelles d'implantation de la centrale solaire sont détenues par MotorSportVision et les intercommunalités (parcelles en bleu sur la carte ci-dessous – 28 hectares).
- Celles-ci sont situées sur le territoire de Couvron-et-Aumencourt, Chéry-lès-Pouilly, Crépy et Vivaise,
- La centrale produira l'équivalent de la consommation électrique d'environ 150 000 habitants,
- La zone d'étude du projet photovoltaïque (PV, en jaune) est de 380 ha,
- Le projet est compatible avec les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des 4 communes,
- Environ 18 km de raccordement souterrain sont nécessaires pour raccorder le projet solaire jusqu'au poste source RTE de Beautor. Une sous-station de transformation de la tension sera construite sur site,
- Le projet représente un investissement d'environ 225 M€.

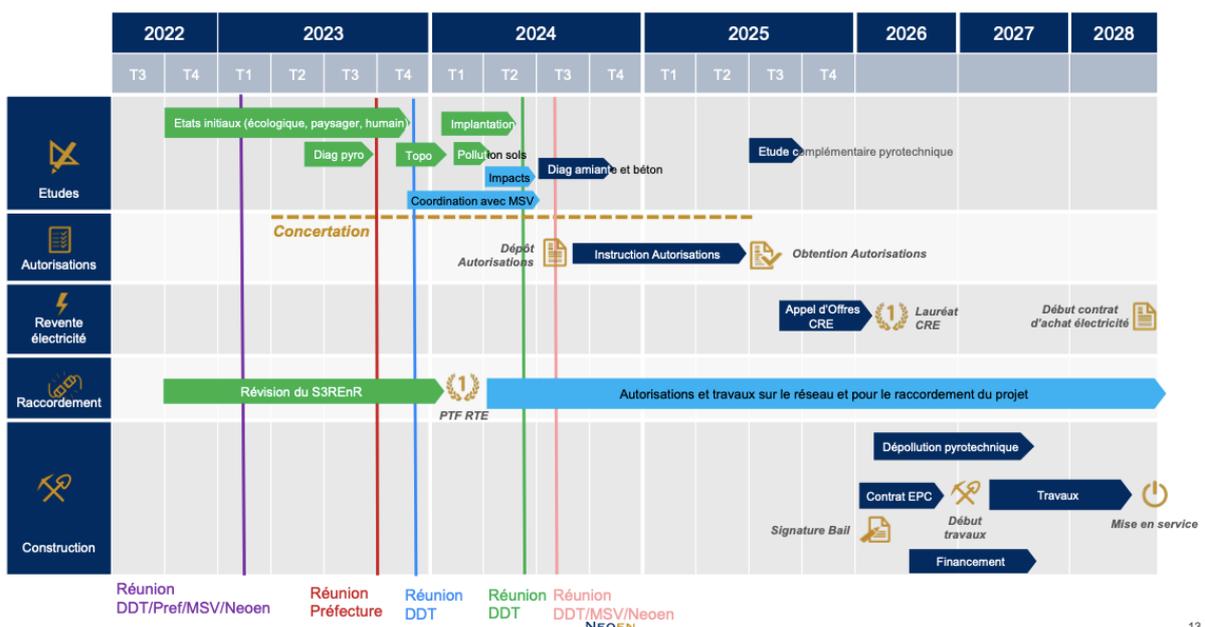
La zone d'étude du projet photovoltaïque



Lecture de la carte : La zone d'étude du projet solaire est représentée en jaune. Le projet de circuit automobile conduit par MSV est pour sa part représenté par la couleur or.

La zone d'étude, représentée en jaune sur la carte, est l'ensemble des surfaces sur lesquelles Neoen a étudié la faisabilité du projet photovoltaïque. Des études environnementales ont été réalisées par des bureaux d'étude indépendants, afin de converger vers une implantation de moindre impact au travers de la séquence d'évitement, de réduction et de compensation des impacts selon le code de l'Environnement.

Le planning prévisionnel du projet



Lecture du tableau : en vert sont représentées les actions déjà réalisées dans le cadre du développement du projet. Les actions en cours sont représentées la couleur bleue. Le bleu foncé caractérise les actions à venir.

Le dépôt du dossier de permis de construire est prévu pendant l'été 2024. La mise en service du parc est pressentie en 2028. Elle est conditionnée par la réalisation des travaux de raccordement externe, nécessitant un renforcement des ouvrages du réseau de transport d'électricité RTE

S'agissant de la revente d'électricité, Neoen a l'intention de présenter le projet aux procédures d'appel d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), dans la famille des terrains dégradés à moindre enjeu foncier. En garantissant un tarif de vente de l'électricité à prix fixe sur 20 ans, ce dispositif donne de la visibilité aux producteurs d'énergie qui ne sont plus soumis aux variations du cours de l'électricité.

Implantation du projet solaire

Après la prise en compte des enjeux écologiques, de préservation des masques végétaux et d'évitement des zones complexes dans une moindre mesure, la surface d'implantation pressentie du parc photovoltaïque est d'environ 255 hectares et sa puissance est de 325 MWc.

Des zones écologiques sensibles ont été préservées, comme par exemple des zones arbustives favorables à la nidification des oiseaux nicheurs, une partie de l'actuelle piste aérienne au nord favorable à d'Edicnème Criard, ou une zone à l'entrée du site favorable aux papillons.



Lecture de la carte : Il est prévu d'installer des panneaux dans la zone représentée en bleu.

Un participant demande si la surface surlignée en bleu (voir carte ci-dessus) sur la carte est clôturée, et questionne sur le devenir du grillage de protection du site existant. Ce dernier estime que le grillage était bien entretenu par MSV et que dans l'hypothèse d'un mauvais entretien de celui-ci par Neoen, cela pourrait susciter des réactions. Neoen confirme que la zone en question est clôturée et assure que le nécessaire sera fait pour l'entretien du grillage protégeant le site.

Le maire de Vivaise rappelle par ailleurs le souhait de la commune d'installer un pylône de 25m de haut (60m² de surface au sol nécessaire) sur le site de Laon-Couvron, afin d'améliorer les connexions internet sur le territoire. Il fait observer que le poteau installé par Couvron-et-Aumencourt ne suffira pas pour fournir Vivaise. Le maire indique que cette demande a été adressée à la Communauté d'agglomération, qui affirme l'avoir transmise à MSV sans toutefois obtenir de réponse.

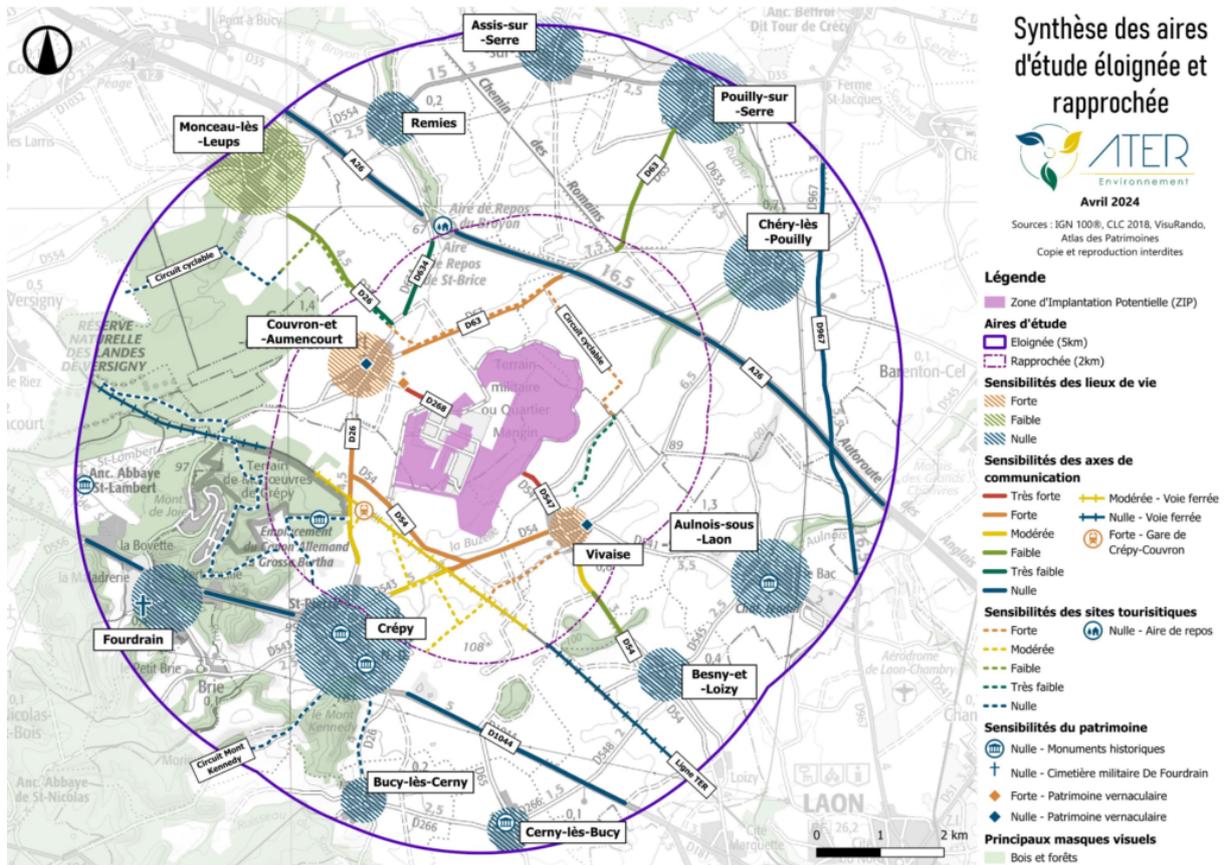
Neoen explique que la société aura besoin de connecter le parc au réseau de télécommunication pour récupérer les données du parc. Neoen pourra, à cette occasion, examiner les conditions de satisfaction de la demande de la commune de Vivaise, puis lui adresser une réponse.

La Communauté d'agglomération souhaite être informée des informations qui seront diffusées à ce sujet.

Les études environnementales

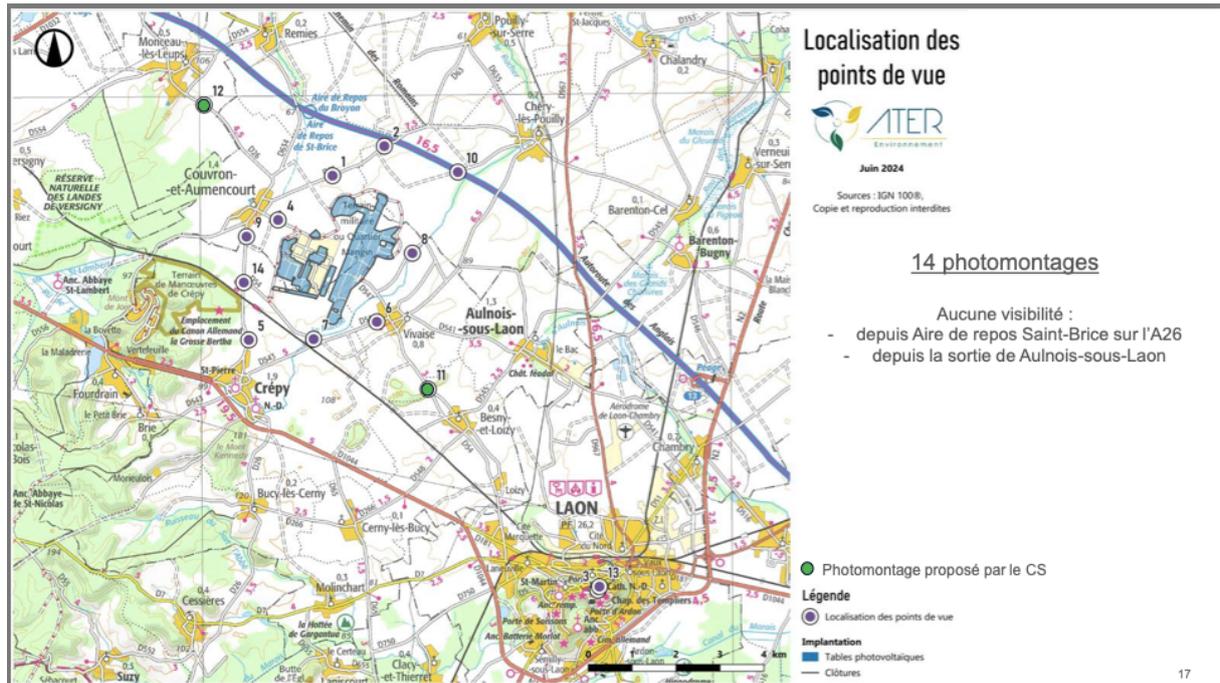
Le volet paysager

Dans l'aire d'étude située jusqu'à 5 km du projet, deux grandes unités paysagères sont présentes : le massif de Saint Gobain et la plaine de grandes cultures. Aucune sensibilité n'est pressentie dans l'aire d'étude située entre 2 et 5 km, en raison de l'éloignement du projet. Dans l'aire d'étude rapprochée (<2km), des sensibilités pourraient se dessiner à partir des routes départementales ou depuis les quartiers résidentiels de Couvron-et-Aumencourt et Vivaise. Depuis les monuments historiques, notamment la cathédrale de Laon située à 9km, la sensibilité est pressentie comme nulle.



Lecture de la carte : Le rose au centre du cercle représente la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), le trait rose, la zone d'étude rapprochée et le violet la zone d'étude éloignée.

Afin de vérifier ces sensibilités, 14 photomontages (point de vue initial et point de vue projeté avec les panneaux photovoltaïques) ont été réalisés et sont présentés à l'ensemble des participants. Parmi ces 14 photomontages, 2 photomontages sont issus des demandes exprimées par les participants au premier comité de suivi. Depuis l'aire de repos de Saint-Brice ou depuis la sortie immédiate de Aulnois-sous-Laon, la visibilité sur le parc est nulle respectivement en raison des masques végétaux et de la topographie.



Lecture de la carte : Les photomontages 11 et 12 sont ceux qui ont été recommandés par le premier comité de suivi.

Le point de vue initial et projeté du point de vue 4, pris depuis le cimetière de Couvron-et-Aumencourt est présenté ci-dessous.

De manière générale, le parc est peu visible depuis tous les points de vue, compte-tenu du maintien des zones arbustives et boisées au sein du site militaire, mais également de l'éloignement du projet aux routes, zones d'habitation, etc.

L'ensemble des différents photomontages sont à retrouver dans les slides de présentation du comité de projet du 25 juin.

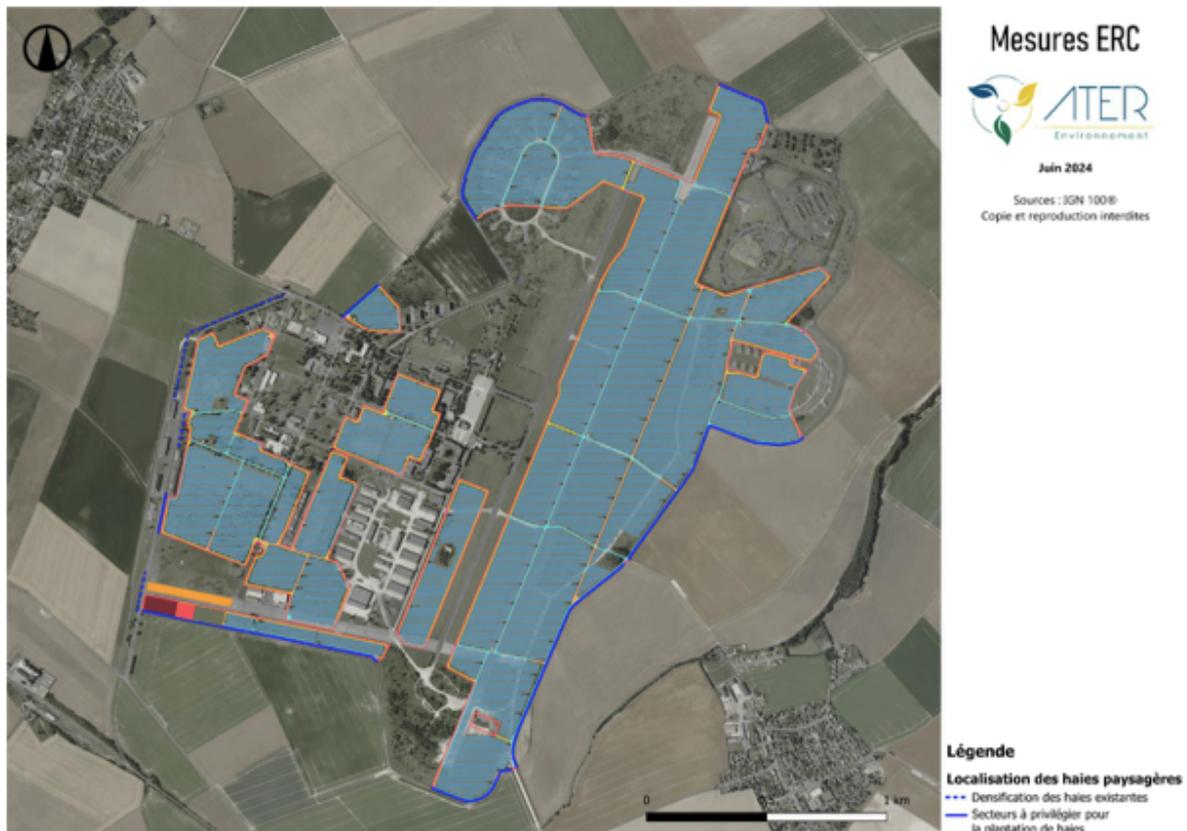


Point de vue n°4 : photo initiale depuis le cimetière de Couvron-et-Aumencourt



Point de vue n°4 : photomontage depuis le cimetière de Couvron-et-Aumencourt

Malgré les faibles incidences paysagères du site, Neoen œuvre pour garantir la meilleure intégration paysagère de la future centrale solaire dans le territoire. Ainsi, Neoen proposera de densifier les haies existantes ou d'en planter de nouvelles sur les pourtours du site, selon la carte ci-après. Ces haies permettront par ailleurs d'assurer une continuité écologique pour la faune.



Lecture de la carte : En bleu, ce sont les secteurs recommandés par le bureau d'étude pour la plantation de haies.

Le volet écologique

Un bureau d'étude est intervenu en 2023 pendant un an pour recenser les espèces présentes sur la zone d'étude (flore, insectes, mammifères, avifaune, chiroptères, etc.). Les espèces avec le plus d'enjeux sur le site sont les oiseaux nicheurs et l'entomofaune (insectes).

Dans les milieux semi-ouverts, cinq espèces d'oiseaux remarquables ont été recensées. Il s'agit de la Fauvette des jardins, de la Linotte mélodieuse, du Chardonneret élégant, du Pouillot fitis, ainsi que du Rossignol Philomèle. Pour ce qui est des milieux ouverts, deux espèces y ont été recensées : l'Édicnème Criard, qui est une espèce protégée à fort enjeux et l'Alouette des champs. Les zones arbustives où certaines espèces nichent sont préférentiellement évitées dans le cadre du projet solaire.

Les résultats des études sur les insectes indiquent la présence de trois espèces remarquables dans la zone d'étude : le Fadet de la Mélisse, la Melitée du Plantain et la Decticelle bicolore.

Afin de réduire les incidences du projet sur ces espèces remarquables, des mesures d'évitement et de réduction sont proposées, en phase chantier, mais aussi en phase d'exploitation.

Exemples de mesures proposées en phase de chantier :

- Évitement des zones à enjeux, comme les zones arbustives et le nord de la piste aérienne où un couple d'Édicnème Criard a été identifié pendant la période de nidification ;
- Balisage des emprises de chantier ;
- Respect d'un calendrier de chantier en phase avec les cycles biologiques ;
- Vérification de l'absence d'individus dans les emprises chantiers avant commencement ;
- Interdire les travaux nocturnes, ainsi que l'utilisation de produits phytosanitaires lors de l'entretien ;
- Mise en place d'un plan de circulation avec limitation de la vitesse sur site ;
- Mettre des kits anti-pollution à disposition.

Avec la mise en place de ces mesures, en phase chantier, les incidences sont pressenties nulles à faibles pour les habitats naturels, les amphibiens, les reptiles, les mammifères, l'avifaune hivernante et migratrice, les rapaces diurnes ; et modérées à fortes pour les insectes et l'avifaune nicheuse diurne. Des mesures de restauration de milieux pour les insectes et l'avifaune nicheuse diurne seront mises en place.

Eric NAËL fait observer qu'une société de chasse exerce à l'intérieur du site pour réguler le nombre de sangliers. Il appartiendra à Neoen de traiter ce sujet avant la construction de la centrale.

Les retombées du projet pour le territoire

Pour ce projet d'une puissance pressentie de 325 MWc, qui permettrait d'alimenter en électricité environ 150 000 habitants, les estimations des retombées pour le territoire sont les suivantes :

- Environ 1,5 M€/an de retombées fiscales pour les collectivités (intercommunalités, communes, département, région) calculées sur la base de l'implantation présentée de 325 MWc et d'hypothèses fiscales susceptibles d'évoluer ;
- Offre de loyers pour la location des parcelles appartenant aux collectivités au sein de l'emprise du projet photovoltaïque ;
- Accompagnement de projets, initiés par les riverains, les associations ou les collectivités, liés à la transition énergétique (projets de sobriété énergétique et respectueux de la biodiversité) sur le territoire à travers la mise en place d'une dotation.

Présentation, par RTE, du projet de raccordement

La centrale photovoltaïque de Laon-Couvron sera raccordée au poste électrique de Beautor.

RTE est en France le gestionnaire du réseau de transport d'électricité d'un niveau de tension supérieur à 45 000 volts. L'entreprise assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à chaque instant, partout en France. De ce fait, RTE développe,

exploite et entretient le réseau électrique. RTE accueille ainsi des projets de production de grande ampleur comme c'est le cas de ce projet d'une puissance de 325 MWc.

Selon la puissance de production demandée, le raccordement au réseau de transport se fait à des niveaux de tension spécifiques. Une fois le niveau de tension requis défini, le poste auquel sera raccordé le projet peut être identifié et une étude est réalisée afin de déterminer la solution technique de raccordement (le type de câble). Ensuite, afin d'aboutir au tracé de raccordement, une stratégie en entonnoir est adoptée de manière à définir une aire d'étude puis un fuseau de moindre impact qui contiendra le tracé final.

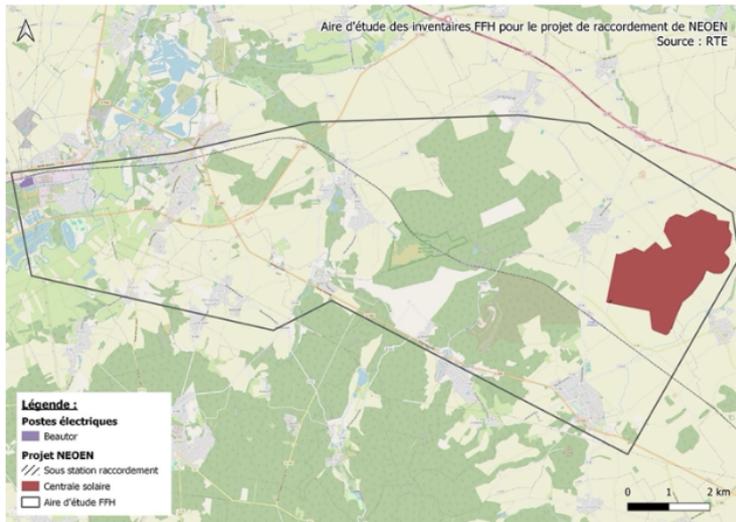
Dans ce cadre, RTE est soumis à la concertation dite « Fontaine ». Son objectif est de définir, avec les élus et les parties prenantes, les caractéristiques du projet de raccordement électrique. Elle est pilotée par le préfet ou le sous-préfet. Cette phase de concertation se déroule en 4 temps :

- La justification technico-économique du projet : elle vise à justifier le projet auprès des services de l'Etat et les investissements nécessaires au projet de raccordement ;
- La constitution d'un dossier de présentation et proposition d'une aire d'étude (DPPAE). Ce dossier vise à définir une aire d'étude pour le projet ;
- Le dossier de concertation : il examine les enjeux au sein de l'aire d'étude retenue, identifie les fuseaux de raccordement possibles et grâce à une analyse multicritères et propose un fuseau de moindre impact.
- L'Instance locale de concertation (ILC) : Réunion avec l'ensemble des parties prenantes. Validation de l'aire d'étude et du fuseau de moindre impact et procès-verbal de fin de concertation Fontaine.

Pour résumer, les étapes nécessaires au raccordement électrique sont l'étude du besoin, la concertation, les études et procédures administratives, les travaux de raccordement et l'exploitation, ainsi que la maintenance à la suite de la mise en service de la centrale.

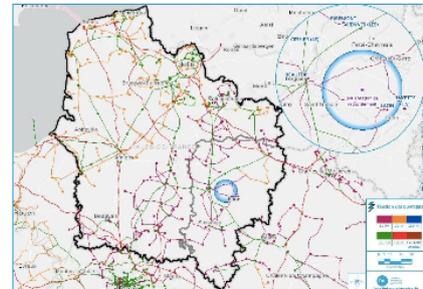
L'aire d'étude envisagée pour ce projet

L'objectif de la définition d'une aire d'étude est d'identifier les enjeux environnementaux, techniques, économiques et humains pour pouvoir définir des fuseaux de raccordement.



- 22 communes
- 3 EPCI
- 8 600 hectares

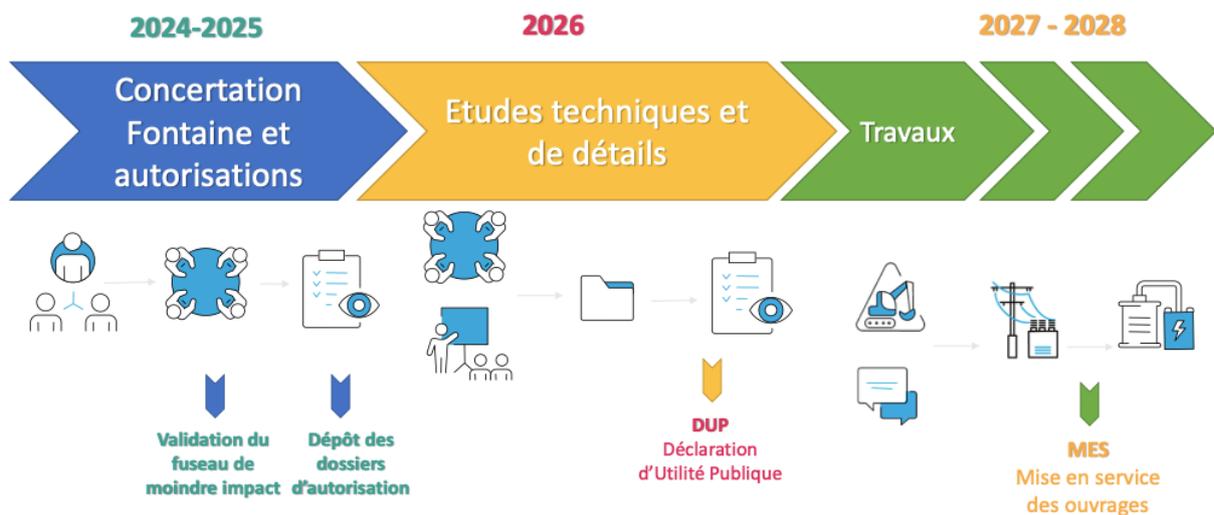
Objectifs : identifier les enjeux environnementaux, techniques, économiques et humains pour pouvoir définir un fuseau de moindre impact.



Est indiqué en rouge le site du projet solaire ; en violet (à l'ouest), le poste électrique de Beator. Un réseau de 63 000 volts passe sur le territoire mais il n'est pas suffisant pour supporter la puissance de 325 Mwc du parc photovoltaïque de Laon-Couvron. Il est donc nécessaire de chercher un réseau d'un niveau de tension supérieur, d'où un raccordement jusqu'au poste source de Beator 225 000 volts. RTE a délimité une zone d'étude (en noir sur la carte) qui servira de base pour définir des fuseaux de raccordement.

La mise à disposition de la liaison électrique est prévue en 2028 sur le poste de Beator, situé dans la commune de Tergnier. Une liaison souterraine d'environ 18 km sera construite à cet effet.

Récapitulatif du planning de raccordement



La démarche d'information et de concertation

Étapes passées

La démarche d'information et de concertation a concerné :

- les élus du territoire, à travers les présentations du projet aux six collectivités concernées, et un 1^{er} comité de suivi,
- le grand public en général et les habitants des quatre communes en particulier, au moyens d'un site internet, d'une lettre d'information distribuée dans toutes les boîtes aux lettres, de l'organisation de deux réunions publiques de lancement et d'une exposition itinérante ponctuée de permanences d'information dans les quatre communes.

Les questionnements exprimés à ces occasions portaient principalement sur le maintien du projet de circuit automobile, les enjeux de l'implantation de la centrale solaire liés aux spécificités du site (pollution pyrotechnique par exemple) et les retombées économiques pour le territoire.

Les préoccupations, en particulier des communes d'implantation et de leurs élus, et les réponses apportées ont été compilées dans les comptes-rendus des différents échanges, disponibles sur le site internet de projet.

Les prochaines étapes

Les prochaines étapes de la démarche d'information et de concertation se dérouleront selon le calendrier suivant :



Temps de questions/réponses

- Des démolitions seront-elles effectuées sur le site en vue de l'installation des panneaux solaires ?

Oui, la démolition de quelques bâtiments est prévue dans l'emprise du projet solaire, mais ils sont peu nombreux, en comparaison des bâtiments présents dans l'emprise du futur projet MSV.

- Vous avez souligné que le projet représente un investissement total d'environ 225 millions d'euros. Les frais de raccordement sont-ils compris dans ce coût global du projet ?

Oui, le coût global du projet tient compte de l'ensemble des estimations budgétaires.

- **Neoen est-elle l'entreprise qui construira la centrale solaire ?**

Non, Neoen sous-traite la construction de la centrale solaire à une entreprise de génie civil, qui privilégiera ensuite les entreprises locales pour certains lots, selon leur capacité de réalisation. En pratique, la construction d'une centrale solaire démarre avec des travaux de préparation du terrain et d'installation du chantier, comme le débroussaillage, le nivellement du sol, la mise en place des voiries, des plateformes et de la base vie. Ensuite, les travaux se poursuivent avec la pose des clôtures et des portails, la création des voies de circulation sur site et des réseaux électriques, la mise en place des fondations, des structures et des modules photovoltaïques. La construction se termine par l'installation des postes de conversion, des onduleurs, et le raccordement des panneaux. Le projet de Laon-Couvron nécessitera par ailleurs une dépollution pyrotechnique au droit des fondations préalablement aux travaux, et l'aménagement d'une sous-station électrique pour élever la tension.

Après la mise en service, Neoen contractualise généralement avec la même entreprise pour les opérations de maintenance préventive ou corrective du site. Elle aura également la charge de l'entretien de la végétation selon les prescriptions de l'étude d'impacts, mais également du nettoyage des modules à l'eau claire, une fois tous les ans ou tous les deux ans. Au vu de l'ampleur des actions à mener, une équipe de maintenance sera présente sur site toute l'année.

- **Le projet solaire avance-t-il en parallèle de celui de MSV ? Savez-vous s'il y a eu une présentation de la nouvelle mouture de leur projet par MSV ?**

Neoen ne peut pas parler au nom de la société MSV. Neoen a néanmoins des échanges réguliers avec ses représentants et le bureau d'études Gnat, en charge de la préparation de leurs dossiers d'autorisation. Des réunions ont eu lieu en mars entre Gnat et la DDT pour préparer la modification de leurs autorisations ; par ailleurs, le traitement des effets cumulés au périmètre du site global oblige MSV / Gnat à avancer au rythme du développement du projet solaire. À date, Neoen n'a pas connaissance de la tenue d'une réunion pour présenter le projet de circuit révisé aux élus ou au grand public. Neoen recommandera à MSV de prendre attache avec le territoire et de présenter son projet avant le dépôt de leur dossier modificatif.

- **Comment les panneaux seront-ils concrètement installés ?**

Les hypothèses des fondations des panneaux diffèrent en fonction de la typologie des sols et de la faisabilité de la dépollution pyrotechnique.

- Sur les prairies dont la dépollution pyrotechnique sera possible, la fixation des panneaux se fera sur pieux battus ou vissés jusqu'à une profondeur d'environ 2m.
- Sur les prairies dont la dépollution pyrotechnique sera impossible, une fixation sur longrines béton (fondations de blocs de béton posés sur le sol) pourra être envisagée.

- Sur les zones artificialisées en béton ou en enrobé, des ancrages avec des platines permettront de fixer directement les panneaux sur les dalles de béton. Ce type de fixation a été utilisé sur deux centrales installées sur des sites analogues à Laon-Couvron, qui sont également d'anciennes bases de l'OTAN : la centrale de Marville dans la Meuse et la centrale de Niergnies dans le Nord.

Des analyses et études complémentaires géotechniques seront nécessaires pour confirmer ces hypothèses.

- **Le projet de piste de circuit automobile porté par MSV est-il toujours maintenu ?**

Oui, il est maintenu. Le projet solaire ne remplace pas le projet de circuit automobile. Neoen développe un projet de centrale solaire à proximité du projet de circuit.

- **N'existe-t-il pas de risques d'accidents pour la population locale en raison de la présence d'obus sur le site ?**

La dépollution pyrotechnique est extrêmement réglementée avec la rédaction d'un protocole de dépollution, précisant des règles de sécurité. Toutes les anomalies, localisées par le diagnostic au droit des fondations, seront mises à jour par une entreprise spécialisée. En cas de découverte de munition, le centre de déminage sera chargé de sa neutralisation, de son enlèvement et de sa destruction. Le risque est donc extrêmement faible pour la population locale, dont les plus proches habitations sont situées à plus de 600m du site. Par ailleurs, le site sera interdit au public pendant toutes les phases de chantier.

- **Comment les prairies seront-elles entretenues ?**

Cette question fait partie des mesures de réduction qui sont encore en cours d'étude. Il est pressenti de mettre en place un mode de fauche mécanique, sans broyage, hors période de nidification des espèces. La solution de l'éco-pâturage a été écartée en raison de la pollution du site.

- **Quelle sera la hauteur des panneaux ?**

La hauteur des modules dépend de la configuration des tables. Sur le dimensionnement 3V pressenti pour le projet, qui consiste à joindre des rangées de 3 panneaux verticalement positionnés, la hauteur est d'environ 3m. Sur un dimensionnement 2V, qui consiste à joindre des rangées de 2 panneaux verticalement positionnés, et utilisés en présence d'enjeux paysagers plus importants, la hauteur est plutôt comprise entre 2m et 2m50. Neoen reste néanmoins attentif à l'évolution des technologies : si le dimensionnement venait à être modifié après le dépôt du permis de construire, une demande d'autorisation modificative auprès des services de l'État serait déposée.

- **Conformément à la loi ZAN, le projet n'est-il pas artificialisant ? Et si vous considérez que le projet empiète sur cette loi, sont-ce les communes qui alerteront les services de l'État ?**

Le projet est situé en zones urbaines UEA ou UEB des PLU des 4 communes, autorisant les constructions pour les activités industrielles, artisanales, commerciales, bureaux, entrepôts, hôtellerie, aux constructions nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif. Ainsi, la zone est déjà considérée comme artificialisée et ne sera pas concernée par la loi ZAN.

À la demande des participants, Neoen s'est engagé à revenir vers les membres du comité de projet avec plus de précisions.

- **La puissance des panneaux évolue grâce au progrès technologique. Qu'en sera-t-il dans 5 ans, dans 10 ans ?**

Les facteurs de charge des centrales solaires ont effectivement grandement augmenté grâce aux progrès technologiques de ces dernières décennies. On peut citer par exemple l'apparition des panneaux bifaciaux qui a permis de capter la luminosité directe et indirecte. La puissance unitaire des panneaux pressentis pour le parc solaire de Laon-Couvron, estimée à 620 Wc, prend déjà en compte l'anticipation des évolutions technologiques à venir dans les prochaines années.

- **Concernant le raccordement, toute la liaison électrique sera-t-elle effectuée en souterrain ?**

Oui, c'est ce qui est prévu à ce stade du projet.

- **À quelle occasion le S3RENR sera-t-il mis en place ?**

Du fait de la puissance de la centrale, le raccordement électrique est un sujet primordial que Neoen a anticipé en sollicitant RTE dès 2022. Le S3ENR a été révisé au début de l'année 2024 en conséquence et intègre les travaux sur les ouvrages propres RTE et nécessaires à la réalisation du projet solaire de Laon-Couvron.

- **Quelle somme représente les frais de raccordement ?**

Les frais de raccordement sont conséquents mais intégralement à la charge de Neoen. Tandis que RTE est le porteur du projet de raccordement entre le poste source de Beautor et la sous-station, Neoen porte les demandes d'autorisation relatives à la création de la sous-station et sera en charge de sa construction et de sa maintenance.

- **Quel est le temps de retour sur investissement de ce projet ?**

Les projets d'énergie renouvelable demandent des capacités d'investissement importantes et conduisent à des retours sur investissement longs. Les 225 millions d'euros d'investissement seront apportés par les fonds propres de Neoen et via des prêts bancaires. La rentabilité n'arrive qu'à l'horizon 15-20 ans après la mise en service. En revanche, les contrats de rachat de l'électricité produite conclus avec l'Etat permettent de donner de la visibilité au producteur d'électricité sur un temps long.

- **Quel est le coût estimé de l'entretien de la future centrale solaire ?**

L'entretien du site, consistant à faucher les prairies et tailler les haies, est estimé à plusieurs dizaines de milliers d'euros par an.

- **Autrefois, les projets de plus de 63 000 volts étaient exclus des raccordements souterrains. Comment expliquer que la liaison de cette centrale s'effectue par voie souterraine ?**

RTE propose une liaison souterraine pour des questions de temporalité. Les liaisons aériennes nécessitent davantage de temps que les liaisons souterraines, en raison de la faible acceptabilité de ce type d'ouvrage par les populations concernées. Si cette solution aérienne avait été retenue, les contraintes de temps n'auraient pas été respectées pour ce projet.

- **À quelle profondeur la ligne électrique sera-t-elle installée ?**

Il est prévu que les installations soient effectuées sur des tranchées de 1m80 de profondeur. En cas de passage de sous-œuvre, des solutions de type micro-tunneliers pourront, par exemple, être envisagées.

Autres observations formulées par le comité

Neoen sollicite les membres du comité afin d'améliorer le niveau de participation des habitants aux différents événements organisés dans le cadre de la démarche d'information et de concertation. Elle souligne par exemple le fait que les permanences publiques ont attiré moins de monde que cela pouvait être espéré par l'équipe projet.

Si, lors des permanences publiques réalisées, les habitants des communes d'implantation ont souligné avoir reçu la lettre d'information, certains participants au comité de projet déclarent ne pas l'avoir reçue. Ils suggèrent en conséquence que d'autres modalités de distribution soient mises en place pour les prochaines lettres d'information. Ils soulignent la possibilité de communiquer les événements relatifs au projet via Facebook, les sites internet respectifs des communes d'implantation ou encore via les bulletins d'information.

Compte tenu des questions posées sur le projet de raccordement de la future centrale solaire, les représentants de RTE suggèrent l'organisation d'une réunion consacrée à la présentation du chantier raccordement, afin d'expliquer la manière dont celui-ci va se dérouler.